

CS Constructions Paysagères

Vers quels métiers ?

- Chef / cheffe d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef / cheffe d'équipe paysagiste
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Ouvrier / ouvrière paysagiste
- Technicien / technicienne paysagiste

Prérequis, modalités d'accès

- Titulaire d'un BP ou Titre Homologué de niveau 4 ou de niveau supérieur dans le domaine du paysage
- Ou attester d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans le domaine
- Après un entretien individuel
- Avoir signé un contrat avec l'employeur pour les élèves apprentis

Examen

- Certificat de Spécialisation (CS)
« Constructions Paysagères »
- Diplôme du Ministère de l'Agriculture
- RNCP 41899
- ROME A1203
- Niveau 4 (Bac +1)

Poursuite d'études

- BTS Aménagements Paysagers
- Autres formations de niveau 5

Chiffres clés

- 100% de réussite session juin 2026
- 0% de poursuite d'étude
- 0% d'abandon de formation

Tarifs

- Nous consulter pour toutes les conditions tarifaires (*détails et mise à jour sur site internet*)



Accessibilité handicap

Bâtiments aux normes PMR
Formation accessible selon le handicap, après étude de faisabilité auprès de notre référente



DUREE

- 1 an
- 12 semaines en MFR-CFA (420 heures)
- délai d'accès – inscription jusqu'au 31 août et rentrée début septembre



RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR-CFA
- 3 à 4 semaines en entreprise



STATUTS

- Apprentissage jusqu'à 30 ans (prise en charge de la formation et d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO)

LA FORMATION EN ENTREPRISE



TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- L'activité de cette formation s'exerce au sein d'entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public, une SIAE, un ESAT.



ACTIVITES REALISEES PAR LE STAGIAIRE/APPRENTI

- Organisation du chantier de construction paysagère : prise de connaissance du projet et organisation du chantier et du travail.
- Réalisation des travaux préalables aux ouvrages : implantation du chantier, réalisation des travaux de terrassement et mise en place des réseaux secs et humides.
- Réalisation d'ouvrages paysagers : réalisation des murets et des ouvrages de retenue de sols avec liant et sans liant, des escaliers paysagers, des allées et circulations, mise en place des bassins, cascades et autres pièces d'eau et de constructions diverses.

LA FORMATION EN MFR-CFA



CONTENUS DE LA FORMATION

Capacités visées

- C 1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- C 2. Réaliser des constructions paysagères avec liants
- C 3. Réaliser des constructions paysagères non maçonnées
 - Construction d'ouvrages de menuiserie paysagère
 - Constructions d'ouvrages sans liant

Modalités d'évaluation

- Le Certificat de Spécialisation « Constructions Paysagères » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable (UC) correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.



MOBILITE

- Séjour de découverte professionnelle organisé en fin de cycle dans un pays européen
- Possibilité de réaliser des périodes de stages professionnels dans des entreprises européennes partenaires : Erasmus + (consulter le référent mobilité de l'établissement)

MFR-CFA CHALONNES

www.mfr-chalonnnes.org

10 Avenue du 8 Mai 1945,
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél : 02 41 78 02 07
mfr.chalonnnes-loire@mfr.asso.fr